



Utilisation d'un logiciel sous licence

Par exolune

Bonjour à tous,

Je vous contacte pour savoir s'il m'est permis d'utiliser un logiciel sous licence (appartenant à l'entreprise pour laquelle je travaille) afin de l'utiliser pour un projet personnel (non commercial).
Est-ce possible ?

merci pour votre aide

Par Isadore

Bonjour,

Si la licence vous le permet, oui. C'est souvent le cas des licences dites "libres", dans le cas des licences dites "commerciales" il faut souvent acheter la licence ou payer l'abonnement.

Le mieux est de voir avec votre employeur.